Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260210-D26_02_10_7A-DE

Mis en ligne le : 17/02/26
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 10 février 2026

Délibération N° : 2026/02/10/07A

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-neuf janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 / Présents : 18 - Votants : 19.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), MM. AVETAND et CUEFF.

Secrétaire de séance : M. Éric LE CHENADEC.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

DEMANDE DE SUBVENTION DETR DSIL 2026 PLAINE SPORTIVE ET STATIONNEMENTS AUTOUR DE LA NOUVELLE SALLE DES SPORTS

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint aux bâtiments, informe l'assemblée de la possibilité de solliciter une subvention auprès de l'Etat via le dispositif de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le projet d'aménagement d'une plaine sportive et des stationnements autour de la nouvelle salle des sports.

FINANCEURS	***Dépense H.T. subventionnable de l'opération***	***Taux sollicité***	***Montant sollicité de la subvention***
État - D.S.I.L.	962 298,00 €	20,78 %	200 000 €
Région	0,00 €	0,00 %	0,00 €
Département	0,00 €	0,00 %	0,00 €
Autres financements publics	0,00 €	0,00 %	0,00 €
FINANCEURS	***Recettes***	***Pourcentage sur le projet***	
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80 % du montant H.T.)	200 000,00 €	20,78 %	
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20 %)	762 298,00 €	79,22 %	
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	962 298,00 €	100,00 %	

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les services de l'État dans le cadre du projet d'aménagement d'une plaine sportive et des stationnements autour de la nouvelle salle des sports.

Le Secrétaire de séance,
Éric LE CHENADEC

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUÉDERN 29800